

## Enseignement Moral et Civique

Collège La Xavière - Vénissieux - C. Cumin- Classes de 4<sup>ème</sup>

### Fiche n°4 : Agir pour nos libertés

Problématique : Qu'est-ce que la liberté ? Pourquoi et comment agir pour les préserver ?

✍ Compétences travaillées ⇒ Comprendre ce qu'est la liberté, valeur de la République française ; être capable de coopérer ; Savoir s'intégrer dans une démarche collaborative ; Avoir le sens de l'intérêt général.

**INTRODUCTION** : Depuis 1789, la liberté est un des droits imprescriptibles et inaliénables de l'Homme. Elle est également l'une des valeurs de la République française inscrite dans notre devise « Liberté, Egalité, Fraternité ». Etre libre, c'est être maître de sa vie, de ses choix, sans être soumis à une pression extérieure mais toujours dans le respect des lois et des autres.

#### Ma liberté commence au collège

Le collège est un des lieux de la vie quotidienne où je peux exercer des libertés.

Chaque collégien dispose de libertés qu'il exerce seul - on parle de **libertés individuelles** - :

Libertés individuelles	Moment(s) ou lieu(x) où s'exercent ces libertés

Le collégien dispose également de libertés qu'il exerce à plusieurs dans le cadre de la classe ou de l'établissement - on parle de **libertés collectives** - :


Une liberté individuelle est une liberté \_\_\_\_\_

Une liberté collective est un droit \_\_\_\_\_

## La liberté d'association, une liberté conquise



Doc.1 Des partis politiques français



Des syndicats français



Une association caritative française

### Doc.2 : Une chronologie de la liberté associative en France

La liberté d'association a été une conquête difficile réclamée depuis la révolution française de 1789. Nous rappellerons ici les grandes étapes.

**1789**, « La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen », issue de la Révolution française. Rien n'est prévu pour les associations.

**1791**, le premier code pénal français adopté pendant la révolution autorise les associations de moins de 20 personnes mais la Loi Le Chapelier et le décret Allarde interdisent les corporations ainsi que les syndicats ouvriers.

**1848**, avec la Révolution française de février et la Constitution régissant la Seconde République, la constitution d'associations est autorisée puis à nouveau interdite un an après.

**1884**, Liberté syndicale

**1898**, une loi permet la création des associations de secours mutuel.

**1901**, Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 (dite Loi Waldeck-Rousseau) qui autorise la liberté d'association et permet d'obtenir la personnalité juridique par simple déclaration à la Préfecture.

**1940**, Le Régime de Vichy (1940-1944), sans poser d'interdiction générale, interdit aux associations professionnelles, juives, communistes, d'anciens combattants de se former.

Source : <https://culturesport974.blogspot.com/2013/06/la-liberte-dassociation-une-conquete.html>

a/ (Doc.1) Quel est le point commun entre les partis politiques, les syndicats et l'association caritative présentés ? \_\_\_\_\_

b/ Nommez des associations que vous connaissez ou dont vous faites partie : \_\_\_\_\_

c/ (Doc.2) Pourquoi peut-on dire que la liberté d'association est le fruit d'une conquête longue et difficile ? \_\_\_\_\_

d/ (Réflexion) Pourquoi nos libertés doivent-elles être « protégées » ? \_\_\_\_\_

**"Trace écrite :** Les libertés que j'exerce dans ma vie de tous les jours me paraissent normales. Toutefois, je ne dois pas oublier que ces libertés ne sont jamais acquises définitivement et qu'elles ont été souvent obtenues par des combats.

**ENSEMBLE, CREONS NOTRE ASSOCIATION !!!** Pour cela, répondez aux questions ci-dessous.

<p><b>1/ Décrire son association :</b></p> <p>Quelles sont les valeurs promues par l'association ?</p> <p>Quelle est son utilité ?</p>	
<p><b>2/ Choisir ses objectifs :</b></p> <p>A quel(s) besoin(s) l'association doit-elle répondre ?</p> <p>A quelles améliorations souhaitez-vous participer ?</p>	
<p><b>3/ Définir la mise en œuvre des actions :</b></p> <p>Quelles actions allez-vous mettre en place pour répondre à vos objectifs ?</p> <p>Avec qui comptez-vous travailler ?</p>	
<p><b>4/ Choisir l'identité de son association :</b></p> <p>Quel est son nom ?</p> <p>Son slogan ?</p> <p>Son Logo ?</p>	

**Trace écrite :** Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les libertés en France sont réservées à des privilégiés. Depuis 1789, de nouvelles libertés individuelles ou collectives se sont affirmées en s'adaptant à l'évolution de la société : le droit de grève (1864), la liberté d'association (1901), la majorité à 18 ans (1974), la Loi Veil sur l'IVG (1978), le mariage pour tous (2013)...

En 2020, l'obtention de nouvelles libertés est au centre de nombreux débats au sein de la société française : droit à l'euthanasie, droit de vote des étrangers, procréation médicalement assistée, gestation pour autrui...